



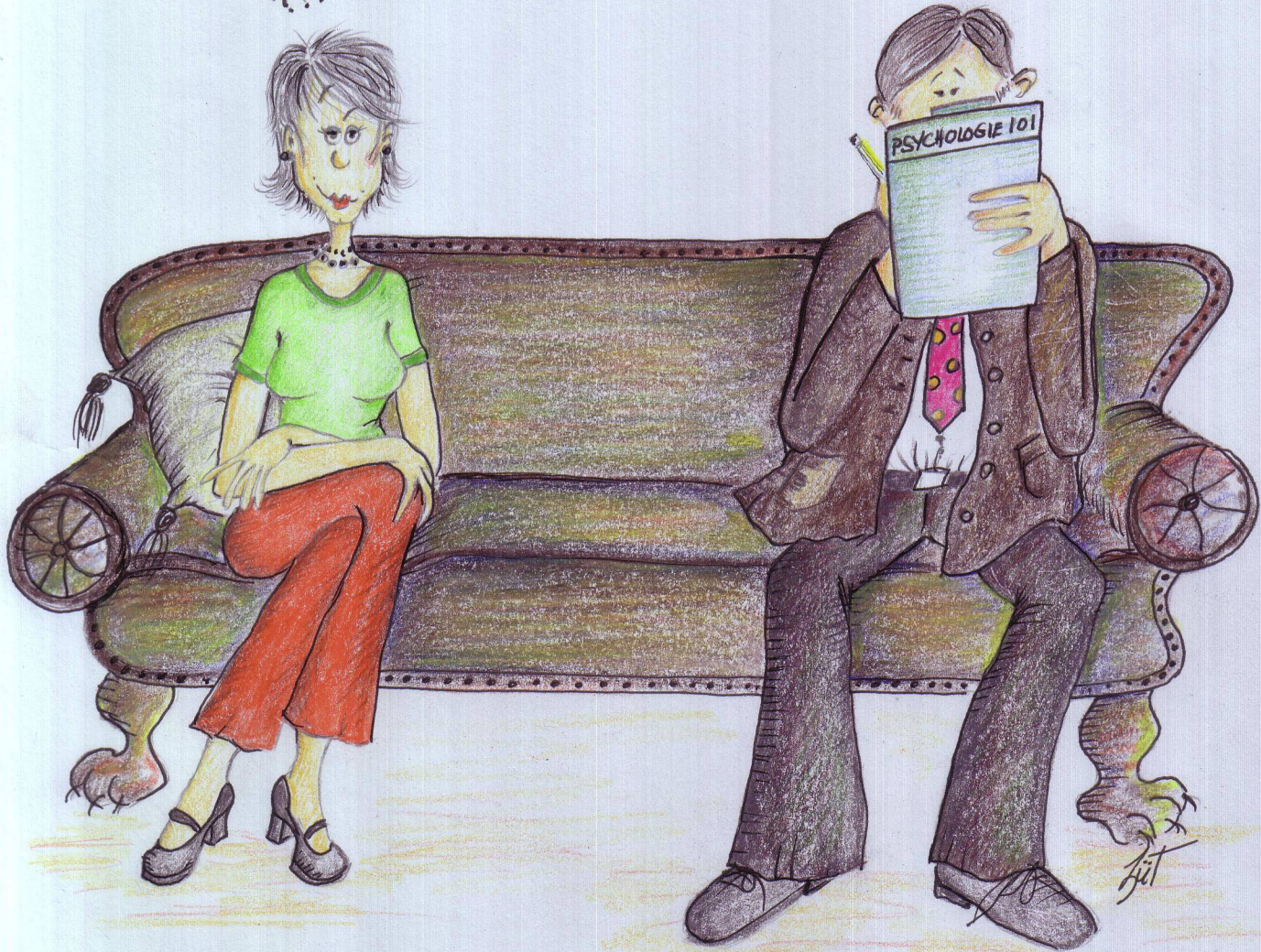
Le 2000

Volume 29, no 15, septembre 2003

Journal provincial

Psychologie patronale !

??!



www.scfp2000.qc.ca

⇒ *S I C, mais à quel prix ?*

⇒ *Parlons griefs...*

Table des matières

3	Mot du président et du secrétaire général	7	Histoire de mon syndicat Qui est-il ou qu'a-t-il fait ?
4-5	Comités SIC, c'est quoi ? CRAT Parlons griefs	8	Le monde du travail Mourir au travail Retraites: Une convergence nécessaire La charnière
6	Dossiers Quel type de relation... Opinion du lecteur		



Congrès 2003

La section locale tiendra d'ici quelques jours son congrès triennal.

Cette année, la région Laurentides est l'hôte du congrès qui se tiendra à St-Sauveur. Se déroulant du jeudi 25 septembre au dimanche 28, les quelque 95 délégué-e-s se pencheront sur les orientations de notre section locale.

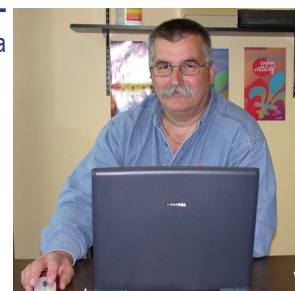
Comme il en a été question dans le numéro précédent, nous tenterons de vous tenir informés du déroulement et des activités de ce congrès.

Votre site Internet sera l'outil privilégié d'information et s'il n'y a aucun problème technique, quelques manchettes seront disponibles à tous les jours.

De plus, n'oubliez pas qu'une adresse de courriel est disponible pour tout ce qui entoure le congrès, congres2003@scfp2000.qc.ca. Vous pouvez nous faire parvenir vos messages.

À l'heure des changements, je m'implique ! sera notre préoccupation.

Serge Lachance
Responsable de l'information



Le 2000 est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 5 775 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Président : **Claude Arseneault**

Secrétaire général : **Guy Poirier**

Responsable de l'information :
Serge Lachance

Montage et traitement de texte :
Carole Malboeuf

Caricature :
Sophie Latendresse

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au : Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ, 1010, rue de Liège Est, 2e étage, Montréal Qc H2P 1L2

Tél.: (514) 381-2000

Courriel :
bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Infographie et impression :
Atelier Québécois Offset inc.

DÉPÔT LÉGAL :
Bibliothèque nationale du Québec

Numéro de convention : 40005710

Un espace vous sera réservé

Vous avez un sujet et désirez être publié, la rubrique « **opinion du lecteur** » est pour vous. C'est simple, envoyez-nous votre texte par courriel à information@scfp2000.qc.ca

Votre texte doit comporter un maximum de 750 mots, être signé et contenir vos coordonnées.

Mot du président, Claude Arseneault et du secrétaire général, Guy Poirier



En août dernier, nous avons tous été pris par surprise lorsque la Direction d'Hydro-Québec annonçait qu'elle adresserait à la Régie de l'énergie une demande de hausse tarifaire de 3 % dès octobre prochain et une autre du même ordre en avril 2004. Tout cela, plusieurs mois avant la fin du gel des tarifs décrété par le gouvernement il y a quelques années.

À première vue, ce n'est pas très étonnant, puisque cela suivait de peu une demande du nouveau gouvernement libéral qui exige qu'Hydro-Québec augmente de 600 millions son bénéfice net pour augmenter d'autant le dividende que l'entreprise doit lui verser. La majorité des médias ont d'ailleurs fait le même lien.

Le jour même, dans un geste que nous avons apprécié, la Direction nous a appris la nouvelle quelques heures avant qu'elle soit diffusée dans les médias. Notre première réaction à ce moment fut de nous assurer que cela n'aurait pas d'effet sur nous les travailleuses et les travailleurs. On nous a rassurés tout de suite, il n'y aura pas d'impact sur nous ou nos conditions de travail.

Depuis, la poussière est quelque peu retombée et la population attend les réponses de la Régie. Nous pourrions nous aussi, nous arrêter là, mais nous croyons qu'il y a un malaise un peu plus profond qui nous concerne toutes et tous.

On imagine mal les travailleurs de la GM dénonçant la hausse du prix des voitures, ou encore ceux de la brasserie Labatt, celui de la bière. Mais comme nous le disons depuis plusieurs années, nous ne considérons pas l'énergie, l'électricité en particulier, un bien comme les autres. C'est un bien essentiel, nous som-

mes d'ailleurs membres de l'Association « S.O.S. Futur - Droit à l'énergie » qui incite l'accès à l'énergie pour toutes les populations dans le monde. De plus, chez nous c'est une richesse collective qui nous appartient et pour laquelle nous devons garder le contrôle sur son exploitation.

Alors me direz-vous, pourquoi revenir sur cette demande à la Régie ?

Il faut d'abord se rappeler qu'au départ, c'est la « déréglementation » du marché de l'électricité qui doit être mise en cause. Le gel des tarifs décrété à l'époque a permis d'étouffer un certain débat qui s'amorçait sur la déréglementation. Débat qui en fait touchait toute la politique énergétique au Québec. En annonçant que les prix de l'électricité seraient maintenus au niveau du moment, cela pouvait donc sécuriser (pour un temps à tout le moins) les consommateurs que nous sommes et ainsi, laisser croire que la déréglementation n'aurait pas d'impact négatif à court ou moyen terme sur notre facture d'électricité, comme ce fut le cas en Angleterre ou aux États-Unis ou dans d'autres domaines où une déréglementation fut instaurée (télécommunication, transport aérien, gaz, etc.)

Mais voilà qu'aujourd'hui, prétextant qu'on veut éviter un « choc tarifaire », il faut que la population du Québec subisse ce qui semble selon nous, être de la récupération car les hausses demandées ici, servent à faire du rattrapage, étant donné le gel depuis 1998. On peut donc s'interroger sur les soi-disant bienfaits de la déréglementation ainsi qu'on voulait nous le faire croire à l'époque.

Une hausse des tarifs de l'électricité n'est pas mal en soi. Et nous savions tous que le gel ne durerait pas. Une augmentation égale au coût de la vie au printemps prochain, telle qu'annoncée par monsieur André Caillé, aurait très bien pu s'inscrire dans une démarche qui aurait permis à Hydro-Québec de remplir ses obligations face à l'actionnaire. La population aurait sans doute été prête à accepter ce niveau de hausse et personne n'en n'aurait fait de cas.

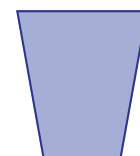


Cependant, la manière dont les choses se passent, soulève (encore !) des questions troublantes sur les liens entre le gouvernement et sa société d'État et le rôle réel que la Régie de l'énergie doit jouer. Mais aussi sur le rôle que nous, comme employé-e-s et comme syndicat avons à jouer, car Hydro-Québec nous rend complice dans cette manœuvre, puisque la Direction a remis à toutes les représentantes et représentants clientèle un document « questions et réponses » censé apaiser la curiosité ou encore la colère de nos clients. Comme employé-e-s nous faisons notre travail, mais comme consommateurs nous ne pouvons croire à toutes ces réponses qui n'ont pour but que de noyer le poisson.

Le gouvernement Charest s'est empressé d'adopter un nouveau décret afin de permettre une hausse des tarifs avant la date prévue. De plus, il a demandé à Hydro d'augmenter son dividende. La manœuvre, de toute évidence, ne lui servira qu'à nous faire payer ses promesses électorales. Alors, ne soyons pas dupes, nos futurs comptes d'électricité pourraient bien financer les baisses d'impôts qu'on nous a promises.

On en reparlera.

Claude et Guy



SIC, c'est quoi ?

Pourquoi pas une petite réflexion sur le sujet !

Un investissement de 320 millions \$.

Une démarche depuis 1999, qui s'étalera jusqu'en 2005 si tout va bien.

Des processus réorganisés et des systèmes modernisés.

Un système conçu pour donner une vision complète des dossiers clients.

Une offre de service complètement renouvelée.

Un système flexible conçu pour les 15 prochaines années.

Pourquoi : Bien servir la clientèle québécoise et améliorer la rentabilité de la division

MAIS À QUEL PRIX ? Voici des questions que nous sommes en droit de nous poser.

Combien de pertes d'emplois ?

Comment ce changement technique et technologique influencera votre quotidien ?

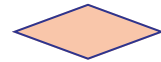
Pourquoi refuse-t-on de nous déposer l'avis de changement technique et technologique ?

Comment peut-on répondre qu'il est trop tôt, lorsqu'un projet est en élaboration depuis 1999 ?

Que veut-on nous cacher ?

Dans une présentation d'Hydro-Québec, on indique que pour favoriser l'appropriation des employés du Distributeur, un des principes directeur est : « *Assurant la formation requise au personnel pour prendre les initiatives nécessaires pour répondre aux besoins des clients* »

Pas clair du tout. Pourquoi l'entreprise retarde-t-elle l'information à ses syndicats ?



Cohérence et force

Afin de donner de la cohérence et de la force à votre dossier d'accidenté-e, la description de votre accident, sur le formulaire de réclamation du travailleur doit, de façon fidèle, représenter:



N'oubliez pas que de conserver une même version et relater les faits réels apportent une solidité à votre dossier et évite les embrouilles possibles

ités

Parlons griefs...

Comme vous le savez sans doute déjà tous et toutes, les griefs sont au cœur de l'action syndicale. « *Tout employé ou groupe d'employés qui se croit lésé par suite de l'application ou de l'interprétation des termes de cette convention ou qui croit avoir subi un traitement injuste peut formuler par écrit le grief ou la mésentente et le soumettre pour étude et règlement en donnant la description du grief ou de la mésentente et en indiquant le règlement demandé.* » (Extrait de 15.02)

Donc, un grief peut être déposé par un membre (PI Portée individuelle) ou par le syndicat (PG Portée générale). Pour vous donner une petite idée de ce qui peut se passer dans une région syndicale annuellement, nous reprenons ici un article paru dans le journal de la région Laurentides où le directeur des griefs, Grégoire Belleville, a préparé les tableaux suivants faisant état des griefs déposés et des résultats obtenus pour l'année 2002. À titre indicatif, la région Laurentides a plus ou moins, au fil des mois, 725 membres. Grégoire n'a sûrement pas chômé ces derniers temps.

Résultats obtenus en 2002

3!	Retraits	17
3!	Arbitrage	77
3!	Règlement	41
3!	Procédure en cours	85
	TOTAL	220



Portées individuelles

Raisons	Nombre
Maladie (appendice O)	1
Répartition du surtemps	4
Récupération argent solde HV	3
Traitement salarial	3
Rémunération de surtemps	35
Refus de vacances	4
Lettre de réprimande	2
Rachat journées RRHQ	1
Refus accorder vacances fin assignation	1
Article 1.01 justice et équité	3
Licenciement prématuré	1
Non rémunération travail après cessation	2
Non respect durée service à la cessation	2
Total	62

Raisons

Raisons	Nombre
Mesure administrative (coupure salaire)	5
Non respect ancienneté (surtemps)	17
Prime salaire erronée	3
Surtemps transport colloque	48
Évaluation	1
Salaire erroné sur assignation	1
Temps de transport code des travaux	4
Assignation refusée	1
Avis 6 mois utilisation véhicule personnel	1
Frais utilisation véhicule	1
Modification horaire	1
Taux d'embauche	1
Congé maternité	1
Total	85

Portées générales

Raisons	Nombre
Surcroît de travail (+ 12 mois)	1
Assignation pas dans MIRE	14
Fausse assignation de 3 mois et moins	7
Cotisation syndicale non payée (Spéc. versés)	1
Horaire formation	2
Assignation dans MIRE annulée	1
Nomination MIRE pas faite	8
Total	34

Raisons

Raisons	Nombre
Poste vacant plus de 9 mois	13
Respect accréditation (art. 7.02)	11
Poste vacant affiché avec particularités	3
Comblement illégal poste (L.E. 54)	1
Comité relation de travail refusé	1
Rencontre non tenue dans les délais	1
Réunion santé et sécurité non tenue	9
Total	39

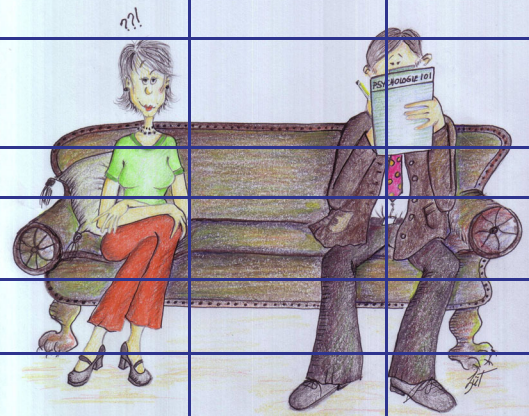
Grand total 220

Dossiers

Quel type de relation...

N'ayez crainte, on ne parlera pas de relations sexuelles, de relations avec les extra-terrestres, mais ça risque d'être pire. Nous avons eu par hasard un petit questionnaire que certains gestionnaires font compléter par leurs employé-e-s. Ce petit questionnaire intitulé : « Quel type de relation ai-je créé avec mon patron » est réellement drôle et ça vaut la peine de le partager tous ensemble. Alors le voici :

<i>Quel type de relation ai-je avec mon patron</i>	<i>JAMAIS</i>	<i>PARFOIS</i>	<i>SOUVENT</i>
<i>Est-ce que je parle de mon patron... à tous... au lieu de parler à mon patron.</i>			
<i>Est-ce que je pose des questions à mon patron, alors que j'ai une opinion ou une demande à lui faire, pour lui faire dire ce que je n'ose pas dire.</i>			
<i>Est-ce que j'embarque tout le monde dans mon discours avec mon patron, en des mots comme « on », « nous », « les autres », « les gens », alors que je veux exprimer une opinion personnelle ?</i>			
<i>Est-ce que je dis « oui » à mon patron, alors que je pense et ressens, « non » ?</i>			
<i>Est-ce que je refuse des demandes de mon patron en prétextant que « je ne peux pas ».</i>			
<i>Quand je rencontre mon patron, est-ce que je fais semblant de l'écouter alors que je ne l'écoute pas ?</i>			
<i>Est-ce que je me sens coupable, me justifie, me cherche des excuses quand mon patron me questionne, au lieu de lui demander de clarifier ce qu'il veut ?</i>			



Loufoque n'est-ce pas, nos gestionnaires sont-ils rendus des psychologues ou peut-être même des travailleurs sociaux. Oui, posez-vous la question, car après avoir demandé à leurs employé-e-s de remplir ce questionnaire, ces mêmes gestionnaires reprennent, avec chacune et chacun de leurs employés, individuellement, l'analyse de ce questionnaire...

Pour employer une expression connue et peut-être un peu vulgaire : « *y aurait-il des coups de pied au cul qui se perdent ?* »

Si un gestionnaire vous présente un tel questionnaire, n'hésitez pas à refuser de compléter un tel torchon et avisez immédiatement votre structure syndicale pour que nous puissions identifier de tels individus.

Opinion du lecteur

Le 18 juillet 2003

Je tiens tout d'abord à féliciter l'équipe syndicale. Mon sentiment d'appartenance et mon intérêt s'accroissent lorsque je reçois mon journal Le 2000. Avez-vous visité le site Internet ? Allez-y ! Ça vaut la peine.

Beaucoup de gens travaillent pour nous afin que notre vie professionnelle ne soit pas un enfer. C'est pourtant une lourde tâche, puisque du côté de la partie patronale, c'est tout à fait le contraire : Aussitôt qu'ils ont la chance de contourner nos conventions, nos patrons se lancent allégrement dans le sentier jusqu'à s'y perdre. Ça aurait pourtant été tellement plus facile de suivre le droit chemin!

Chacun de nous, syndiqués 2000, a vécu ou vit des situations aberrantes. Pour ma part :

- Je suis une employée éternellement temporaire et écœurée de l'être (je suis entrée à Hydro-Québec en 1988).
- J'ai déposé un important grief en 2001 qui dort sur le bureau de mes patrons.
- À cause des coupures de personnel en 1995, je suis sortie d'Hydro-Québec durant 4 années. Curriculum vitae en main, à 32 ans, je suis repartie à zéro.
- Un nouveau grief se pointe présentement, car une employée permanente à statut non-syndiqué vient d'être nommée afin d'effectuer le remplacement d'une employée syndiquée 2000 en assignation temporaire.
- Une collègue de travail a fêté cette semaine son dixième anniversaire de statut excédentaire.
- Ma charge de travail a doublé. Je suis brûlée. Pas vous ?

Alors, pour mon bien et le vôtre, nous devons continuer à rebâtir l'esprit d'équipe et la solidarité par l'entremise de notre syndicat. Le slogan « En route vers le respect » est toujours aussi d'actualité.

Je tiens à remercier particulièrement Alain Grenier et André Houle de Trois-Rivières qui font un travail remarquable et irréprochable.

Michèle Deschênes
Trois-Rivières



Je protège mes droits, je me souviens

Histoire de mon syndicat - Volume 2, numéro 8

Je protège mes droits, je m'implique !

Il fallait se préparer et envisager peut-être une... écrivions-nous dans le dernier numéro.

Eh oui, la tension a montée en 1968 – 1969, les travailleuses et travailleurs étaient décidés à déclencher une grève générale et totale.

Pourquoi ?

Le dépôt des projets de convention collective a eu lieu le 20 novembre 1968 celui-ci était notre deuxième négociation en front commun, trois unités.

L'attitude de la partie patronale tout au cours des pourparlers a été pour le moins décevante. Il a fallu attendre le 2 juillet 1969 pour qu'une première offre monétaire soit faite.

Mais cela ne constituait pas une offre globale complète. Il a fallu attendre les dernières heures de la négociation pour que l'employeur donne des réponses à toutes les questions.

Je protège mes droits, la tension monte !

Comme Hydro-Québec menait la négociation à pas de tortue, la tension montait auprès des travailleuses et des travailleurs.

Une grève générale et totale était envisagée. Si bien qu'au dernier moment, lorsqu'ils ont fait une offre convenable, les leaders syndicaux

ont eu un mal fou à apaiser la colère des membres.

Une politique salariale défoncée ?

À suivre...

Qui est-il ou qu'a-t-il fait ?

Vous connaissez des membres de la section locale 2000 qui sont impliqués dans une organisation quelconque, qui ont un talent particulier ou qui ont réalisé des choses singulières.

Vous voulez les faire connaître ou vous voulez vous faire connaître. Alors comme pour l'opinion du lecteur, c'est simple, envoyez-nous votre texte par courriel à information@scfp2000.qc.ca ainsi que toute l'information nécessaire. Votre texte doit comporter un maximum de 750 mots, être signé et contenir vos coordonnées.

Ce mois-ci, Jean-François Laplante de la région Montmorency nous présente un confrère et ami, Jocelyn Vallières de la belle région beauceronne qui vient de publier un guide de canotage sur la rivière Chaudière et ses tributaires.

Jocelyn est à Hydro-Québec depuis 1980, il détient un poste de commis guichet au magasin de St-Joseph-de-Beauce. Impliqué syndicalement, Jocelyn est directeur du secteur Beauce et il a accepté d'être sur le comité des résolutions au prochain congrès de la section locale.

Dans ce guide, Jocelyn tentera de faire découvrir au canotier amateur, la richesse de la Chaudière et de ses affluents.

Jocelyn se décrit comme un canotier moyen, amant du ravisement social et intérieur que lui procure l'humble aviron par lequel il peut se propulser aussi bien en eau vive et eau calme qu'à l'intérieur de lui-même.

La rivière Chaudière est une rivière historique : « comme voie de communication, parmi les tributaires du St-Laurent, la Chaudière n'a été dépassée historiquement que par le Richelieu et l'Outaouais (peut-être aussi le Saguenay) ».

Chaque parcours vous entretient d'hydrographie, du passage d'Arnold en Beauce, des Abénakis. Vous aurez égale-

ment l'occasion de lire des histoires tantôt drôles, tantôt tristes, mais toutes avec références à l'appui.

Jocelyn vous parlera également de pêche, des parcs et d'autres brides d'actualités concernant l'aménagement de la rivière. Il termine la préface de son guide en ces termes : « Ce guide vous donnera le goût, du moins je l'espère, d'entreprendre d'autres lectures de notre riche littérature beauceronne. Espérant vous voir aux « avirons ». Jocelyn Vallières, humble amateur de canot. »



Le monde du travail

Mourir au travail

Lors d'une manchette sur le site Internet de notre section locale (www.scfp2000.qc.ca) nous vous rapportions que chaque année dans le monde, 270 millions de salarié-e-s sont victimes d'accidents du travail et que 160 millions contractent des maladies professionnelles.

Nous vous rapportions aussi que chaque jour, le travail tue 5 000 personnes !

Ces données proviennent d'un rapport que l'Organisation internationale du travail (OIT) a publié en mai 2002 et qui titrait « Les accidents du travail et les maladies professionnelles font 2 millions de victimes chaque année ».

Impressionnant n'est-ce pas, 2 millions de victimes par année. Au Québec, la population est à plus ou moins 8 millions, ce qui voudrait dire que si tous ces travailleuses et travailleurs seraient au Québec, dans 4 ans la province serait vide...

En France, chaque année, selon la Caisse nationale d'assurance-maladie, 780 salariés sont également tués par leur travail (plus de 2

par jour !). Et il y a 1 350 000 accidents du travail environ, ce qui correspond à 3 700 victimes par jour, soit, pour une journée de huit heures, à 8 blessés par minute...

Cette souffrance silencieuse, cette redevance versée à la croissance et à la compétitivité, les défenseurs du peuple l'appelaient jadis : l'« *impôt du sang* ». Aujourd'hui, alors que les classes moyennes sont diminuées, appauvries, la richesse continue de se concentrer au sommet : il y a trente ans, un patron touchait environ quarante fois le salaire moyen d'un travailleur; aujourd'hui, il gagne mille fois plus... Ils ont un peu moins de casse-tête que nous travailleuses et travailleurs à planifier une retraite et ont moins de danger d'être frappés par un accident du travail ou une maladie professionnelle...

Si ce rapport vous intéresse, il est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/pr/2002/23.htm>

Source : Le Monde diplomatique – juin 2003



Retraites : Une convergence nécessaire

Depuis quelques parutions, nous vous tenons informés de la réforme des retraites en France. Nous allons essayer de vous expliquer le dossier.

Selon un économiste, spécialiste des questions de retraite à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), un compromis social s'impose pour garantir à tous des prestations similaires.

Le système de retraite français assure actuellement un taux de remplacement (le rapport entre la pension et le dernier salaire) qui est de 80 % pour les salariés. Basé sur la répartition, le système met les retraités à l'abri des fluctuations boursières. Il est confronté à deux défis. Le rapport entre le nombre des retraités et celui des actifs va se modifier du fait de l'allongement de la durée de vie, puis du départ à la retraite du baby-boom à partir de 2006.

Présentement, pour 100 cotisants, il y a 50 retraités; il y en aura 84 en 2040. Compte tenu des déséquilibres à venir et des inquiétudes des jeunes actifs, l'État et les partenaires so-

ciaux doivent garantir le niveau futur des retraites et indiquer comment le système sera financé, explique l'économiste Henri Sterdyniak.

Le gouvernement prétend équilibrer le système par l'allongement de la durée de cotisation requise pour obtenir une retraite à taux plein. Celle-ci passerait à 40 ans de cotisation pour les fonctionnaires en 2008 (pour rattraper le privé), à 41 ans pour tous en 2012, puis à 42 ans en 2016. De nombreux salariés devraient travailler au-delà de 62 ans, mais avec une durée de service interminable.

Le risque est grand que beaucoup de travailleurs soient exclus des entreprises à 57 ou 58 ans, sans possibilité de retrouver un emploi, sans droit à une retraite décente. Pour éviter cette possibilité, il faudrait imposer aux entreprises de maintenir l'emploi des travailleurs seniors. Mais il faudrait que le plein emploi soit de retour dans dix ans, mais l'incapacité de la politique économique à maintenir une croissance vigoureuse rend improbable cette perspective.

Source : ccasinfos, No 236/86 – juin 2003

La charnière

C'est en ces termes que nos cousines et cousins Français expliquent la présente situation, la réforme des retraites.

Il semble que la mobilisation sociale ne faiblit pas. Les enseignants en ont ras-le-bol, les salariés et les retraités, eux, refusent un recul de leur situation sociale. Une mobilisation qui conteste les arguments du gouvernement.

La solution envisagée relève des sacrifices des salariés. Malheureusement, on ne se tourne pas vers les profits des patrons, la spéculation boursière ou les gains de productivité qui seront réalisés dans les années à venir. En somme, aucun retour du progrès des sciences et techniques pour l'être humain. Ils trouvent cette situation inacceptable et trouvent bien mal engagée la réforme des retraites.

De plus à l'automne, s'annonce la réforme de la protection sociale qui n'inspire pas confiance elle non plus.

Le message est clair, « l'heure est à la résistance, car des alternatives existent ! » Rien ne doit être fait sans qu'elles soient examinées. En dernier ressort, la décision doit revenir aux salariés, aux assurés sociaux, aux citoyens, parce qu'il s'agit d'un choix de société.

Une autre constatation est que le régime particulier des électriciens et des gaziers est à bout de souffle. Plusieurs efforts avaient été consentis, mais le non remplacement de 6 600 postes dans les industries électrique et gazière, depuis un peu plus d'un an, se définit par un manque à gagner.

Source : ccasinfos, No 236/86 – juin 2003